

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
24

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 22 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

2021 - 87 (2) : Décision modificative n°1 de l'exercice comptable 2021

Rapport au Conseil municipal :

Les règles budgétaires des collectivités territoriales sont basées sur le principe de l'annualité et de l'universalité. Ainsi, le budget primitif détaille toutes les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Cependant, comme le rappelle l'article 2.2.2 du Règlement Budgétaire et Financier de la Commune d'Oberhausbergen, « *le principe de sincérité impose qu'en cas d'impératifs juridiques, économiques et sociaux rompant les équilibres financiers prévus au budget, les crédits accordés soient revus* ». Ainsi, le Conseil Municipal se réserve le droit de constater des ruptures d'équilibres financiers en délibérant d'une Décision Modificative.

Une Décision Modificative peut être votée à tout moment par le Conseil Municipal entre le vote du Budget Primitif (et du Budget Supplémentaire à partir de 2022) et le 31 décembre. Ce délai peut être porté jusqu'au 20 janvier pour une décision ne touchant qu'à la section de fonctionnement. Les crédits votés lors de cette décision peuvent être négatifs comme positifs et s'ajoutent aux crédits préalablement votés. Les principes d'équilibre budgétaire s'appliquent de la même manière que pour la constitution du Budget Primitif.

Il est ainsi constaté les évènements suivants qui de manière cumulative :

- n'étaient pas prévus lors du vote du Budget Primitif 2021
- constituent des dépenses ou des recettes en 2021
- modifient les équilibres des différents chapitres du Budget Primitif 2021

I/ Les notifications réelles de dotation de l'Etat

En fonctionnement : la Dotation Globale de Fonctionnement notifiée en avril est inférieure à celle prévue au budget (59 280 € contre 78 000 € budgétés), prévision pourtant déjà en baisse par rapport au réel 2020 (89 861 €). A l'inverse, la Dotation de Solidarité Rurale est légèrement en hausse (54 266 € contre 50 000 € budgétés). Parallèlement, le Fonds de Péréquation Intercommunal, pour laquelle la commune verse une somme, a été diminué de 2 000 € (8 688 € contre 10 700 € budgétés)

En investissement : la somme budgétée pour le versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) avait été estimée de façon prudente. Cette somme correspond à la TVA liquidée pour les investissements réalisés en 2019 et comporte un taux régulier de 10 % de refus pour des critères divers. Au lieu des 320 000 € budgétés, ce sont 400 907 € qui ont été versées par la Préfecture du Bas-Rhin.

II/ L'avancement du remboursement d'une ligne d'emprunt

L'échéancement de l'emprunt prévu en 2021 constituait en la mobilisation d'une ligne d'emprunt à hauteur de 369 000 € lors de l'achat de la parcelle « stade » et le remboursement en décembre du prêt-relais à hauteur de 640 000 € qui avait permis de financer la TVA des investissements réalisés pour la livraison du péricolaire « Les ExplOrateurs ».

Pour des raisons techniques, le prêt-relais a dû être remboursé au mois d'avril, ce qui a entraîné l'avancement de la mobilisation de la ligne de prêt. Pour cette raison, le remboursement de ladite ligne a commencée au mois de juin et est donc plus élevée sur l'année 2021 que prévue. Cette augmentation concerne à la fois le remboursement des intérêts en section de fonctionnement et du remboursement du capital en section d'investissement.

Pendant, le chapitre 66 – Intérêts financiers se voit diminuer en raison du transfert de la charge du portage foncier (10 400 € par an) au chapitre 011.

III/ Les mises aux normes de l'îlot et de l'Espace Jeunes

L'exécutif municipal a organisé à l'été 2021 la fermeture de l'Espace Jeunes et de l'îlot afin d'organiser une mise aux normes et un reclassement de ces deux bâtiments au titre d'Etablissement Recevant du Public pour une réouverture en toute sécurité au mois de septembre. Les investissements réalisés ont coûté 9 350 €.

IV/ La fermeture partielle des services culturels de la commune

Le budget primitif avait été voté dans l'idée que les services culturels pourraient ouvrir progressivement à partir du mois d'avril. La réouverture qui n'a été faite qu'à partir du mois de juin et de manière quasi-normale à la rentrée de septembre entraîne à la fois des diminutions de dépenses liées au report de spectacles, des diminutions de recettes de billetterie voire des remboursements sur les billets et abonnements vendus en avance.

VI/ Des régularisations de cotisations-retraite

Des erreurs dans le paramétrage de la paie ont entraîné le non-versement de cotisations retraite (CAREL) en 2019 et 2020 pour plusieurs élus. Le remboursement de la part employeur et l'avancement de la part élus des cotisations manquantes par la commune a entraîné une régularisation de 17 800 €.

VII/ La vente d'un chemin rural mitoyen avec Mittelhausbergen

L'accord de vente passé avec les sociétés Delta Promotion, SCI Oberhausbergen Rue Albert Camus et validé par le conseil municipal le 5 juillet 2021 constitue une recette non budgétée de 158 113,44 €.

L'aliénation d'un chemin rural communal a nécessité la constitution d'une enquête publique, comme cela a été validé lors du conseil municipal du 6 avril 2021. Cette enquête publique, menée conjointement avec Mittelhausbergen a abouti à l'élaboration d'une convention précisant que la commune d'Oberhausbergen se devait d'avancer les frais nécessaires à l'élaboration de l'enquête publique, avant remboursement par la commune de Mittelhausbergen.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section d'investissement et en respect avec le principe de prudence, deux prévisions de recettes budgétaires ont été diminuées. Elles concernent les recettes liées à la taxe d'aménagement en raison de l'annulation d'un permis de construire qui a entraîné un solde négatif de taxe d'aménagement au premier semestre, et sans assurance concernant les recettes du deuxième semestre.

La prudence est également de mise concernant les subventions à récupérer portant sur les travaux du périscolaire « Les Explorateurs ». Si les acomptes de subventions ont déjà été versés, l'incertitude quant à la levée des réserves au 31 décembre nous empêche de nous assurer que les soldes de subventions seront perçues en 2021.

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la présentation d'une décision modificative est simplifiée par rapport à celle d'un budget primitif. Ainsi, en plus du détail des inscriptions budgétaires comptables, ne sont ajoutées des annexes que si la décision « *a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes* ». Les mouvements comptables proposés en annexe sont ici regroupés par chapitre, niveau de vote des crédits du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer les éléments susnommés au budget par les autorisations budgétaires suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-44 380,00 €	-44 380,00 €
Opérations réelles	-18 740,00 €	-44 380,00 €
011 - Charges à caractère général	-3 040,00 €	
012 - Charges de personnel	7 500,00 €	
013 - Atténuations de charges	-2 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-12 700,00 €	
66 - Charges financières	-8 500,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		-29 380,00 €
74 - Dotations et participations		-15 000,00 €
Opérations d'ordre	-25 640,00 €	-00 €
023 - Virement à la section d'investissement	-25 640,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	16 350,00 €	16 350,00 €
Opérations réelles	16 350,00 €	41 990,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 500,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	5 850,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		-95 000,00 €
13 - Subventions d'investissement		-21 123,44 €
21 - Immobilisations corporelles		158 113,44 €
Opérations d'ordre	-00 €	-25 640,00 €
021 - Virement de la section d'investissement		-25 640,00 €

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune d'Oberhausbergen ;

Vu le Budget Primitif 2021 de la Commune d'Oberhausbergen voté par le Conseil Municipal du 22 mars 2021 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 ;

Vu l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de répartition des frais de l'enquête publique conjointe avec Mittelhausbergen pour l'aliénation d'un chemin rural ;

Vu la délibération n°16 du 5 juillet 2021 relative à la cession à titre onéreux d'un chemin rural rue Albert Camus ;

Considérant que les recettes et dépenses suscitées n'étaient pas inscrites au Budget Primitif et qu'elles modifient les équilibres budgétaires de la commune ;

Vu le projet de maquette budgétaire intitulée « Décision Modificative n°1 » ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 10 novembre 2021 ;

Vu le présent Rapport d'Orientations Budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget de l'exercice 2021 conformément aux écritures figurant dans les états annexes :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-44 380,00 €	-44 380,00 €
Opérations réelles	-18 740,00 €	-44 380,00 €
011 - Charges à caractère général	-3 040,00 €	
012 - Charges de personnel	7 500,00 €	
013 - Atténuations de charges	-2 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-12 700,00 €	
66 - Charges financières	-8 500,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		-29 380,00 €
74 - Dotations et participations		-15 000,00 €
Opérations d'ordre	-25 640,00 €	-00 €
023 - Virement à la section d'investissement	-25 640,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	16 350,00 €	16 350,00 €
Opérations réelles	16 350,00 €	41 990,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 500,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	5 850,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		-95 000,00 €
13 - Subventions d'investissement		-21 123,44 €
21 - Immobilisations corporelles		158 113,44 €
Opérations d'ordre	-00 €	-25 640,00 €
021 - Virement de la section d'investissement		-25 640,00 €

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



Cécile DELATTRE